

FICHE SIGNALÉTIQUE

KUUS INC. (Division de KNOCK DOWN)

KNOCK DOWN INSECTICIDE POUR LES FERMES, LES BESTIAUX, LES USINES DE TRANSFORMATION D'ALIMENTS ET LES INSTITUTS

Date d'effet: 1 Avril, 2015

1. IDENTIFICATION ET UTILISATION DE MATÉRIEL

NOM DE FABRICANT	KUUS INC. (Division de KNOCK DOWN)
ADRESSE DE FABRICANT	450 TAPSCOTT ROAD, UNIT 5 & 6 SCARBOROUGH, ONTARIO M1B 1Y4
NO. DE TELEPHONE	(416) 298-7724
IDENTIFICATION DE FOURNISSEUR	COMME FABRICANT
ADRESSE DE FOURNISSEUR	COMME FABRICANT
NO. DE TELEPHONE DE FOURNISSEUR	COMME FABRICANT
IDENTIFICATION DE PRODUIT	KNOCK DOWN INSECTICIDE POUR LES FERMES, LES BESTIAUX, LES USINES DE TRANSFORMATION D'ALIMENTS ET LES INSTITUTS FORMULE: COMMERCIAL
CODE DE PRODUIT	KD243C
USAGE DE PRODUIT	INSECTICIDE

2. INGREDIENTS DANGEREUX

INGREDIENTS	POURCENTAGE (%)	# DE C.A.S:	DL50 (Voie/Espèce)	DL50 (Voie/Espèce)
Perméthrine	0,5	52645-53-1	>2500mg/kg (rat - orale)	Non Disponible
Spiritueux Minéraux Inodores	5-10	64742-48-9	>5000mg/kg (rat - orale)	Non Disponible
Isobutane	10-30	75-28-5	Sans Objet	142500ppm/4h (rat - inhale)
Propane	3-7	74-98-6	>5000mg/kg Dermal-Rabbits	Non Disponible

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

VOIE DE PÉNÉTRATION	
CONTACT AVEC LA PEAU	PEUT CAUSER DES IRRITATIONS
CONTACT AVEC LES YEUX	PEUT CAUSER DES IRRITATIONS
EFFETS AIGUES – INGESTION	MAL À TÊTE, NAUSEE, VOMISSEMENT, FAIBLESSE
EFFETS AIGUES – INHALATION	INHALATION DE SOLVANTS PEUT CAUSER IRRITATION. AGENT(S) DE PROPULSION – ASPHYXIANTE SIMPLE

3. HAZARDS IDENTIFICATION Cont'd

EFFETS D'EXPOSITION AIGUE	VERTIGES, NAUSEES. IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU
EFFETS D'EXPOSITION CHRONIQUE	LES SOLVANTS PEUVENT CAUSER UNE DERMITE DE CONTACT
LIMITE D'EXPOSITION DU PRODUIT	
PERMÉTHRINE	NON DISPONIBLE
SPIRITUEUX MINÉRAUX INODORES	100 ppm
ISOBUTANE	1000 ppm
PROPANE	1000 ppm

4. DONNEES PHYSIQUES DE PRODUIT

ETAT PHYSIQUE	AEROSOL
ODEUR ET ASPECT	HYDROCARBURES ET EMULSION BLANC
PRESSION DE VAPEUR (mm Hg)	50-60 à 20°C
DENSITE (LIQUIDE)	0,94-0,98
TAUX D'EVAPORATION	(ACETATE DE BUTYLE NORMALE = 1): MOINS DE 1
DENSITE DE VAPEUR	(AIR=1): PLUS DE 1
% DE LA VOLATILITE	(PAR POIDS): 97-99
POINT D'EBULLITION	171-205°C
SOLUBILITE DANS L'EAU (20°C)	SOLUBLE
pH	6-7
DENSITE (AÉROSOL)	0,76-0,80

5. FIRST AID MEASURES

PREMIERS SECOURS EN CAS D'URGENCE	CONTACT AVEC LES YEUX: RINCER LES YEUX A GRANDE EAU PENDANT AU MOINS 15 E MINUTES ET CONSULTER UN MEDECIN. CONTACT AVEC LA PEAU: LAVER LA PEAU ATTEINTE A L EAU ET AU SAVON DOUX. INHALATION: SORTIE LA VICTIME AU GRAND AIR. INGESTION: NE PAS FAIRE VOMIR. OBTENIR IMMEDIATEMENT DES SOINS MEDICAUX.
-----------------------------------	--

6. INCENDIE ET EXPLOSION DU PRODUIT

INFLAMMABILITE	AUCUN UN PRODUIT INFLAMMABLE (SELON DES REGLEMENTS CANADIENS D'AEROSOL). SAUF LORSQUE LE PRODUIT EST EXPOSÉ AU CHALEUR EXCESSIVE, AUX ETINCELLES ET AUX FLAMMES.
PRODUITS DANGEREUX DE DECOMPOSITION	VAPEURS ET FUMEE D'HYDROCARBURES. MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.
MOYENS D'EXTINCTION	EAU, DIOXYDE DE CARBONE, POUDRE CHIMIQUE, MOUSSE
POINT D'ECLAIR	LA VALEUR CONNUE LA PLUS BASSE ESTODOURLESS MINERAL SPIRIT @ 54C
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITE (% PAR VOL)	9,5
SEUIL MINIMAL D'INFLAMMABILITE (% PAR VOL)	0,8
PROCEDURES SPECIALES	ON PEUT UTILISER L'EAU PROVENANT DES GICLEURS DE PULVERISATION POUR REFROIDIR LES CONTENANTS FERMES ET EMPECHER UN AUGMENTATION DE LA PRESSION LORS DE L'EXPOSITION A DES TEMPERATURES EXTREMES. PORTER UN APPAREIL RESPIRATOIRE AUTONOME ET DES VETEMENTS DE PROTECTION.
TEMPERATURE D'AUTO IMFLAMMATION	NON DISPONIBLE.
RETOUR DE FLAMME	AUCUN
DONNEES SUR LES RISQUE D'EXPLOSION. SENSIBILITE AUX DECHARGES STATIQUES. SENSIBILITE AUX CHOCS	SANS OBJET SANS OBJET
PROJECTION DE LA FLAMME- AEROSOL EST CLASSEE COMME	0 cm.

7. DONNEES SUR LA REACTIVITE

STABLE CHIMIQUEMENT	OUI SOUS DES CONDITIONS NORMALES
MATERIAUX INCOMPATIBLES	OXYDANTS PUISSANTS
PRODUITS DANGEREUX DE DECOMPOSITION	VAPEURS ET FUMES D'HYDROCARBURES, MONOXYDE DE CARBONE LORSQUE LA COMBUSTION EST INCOMPLETE.

8. PROPRIETES TOXICOLOGIQUES DU PRODUIT

EFFETS DE REPRODUCTION	AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET NUISIBLE SUR LA REPRODUCTION N'EST PRESUME
IRRITATION DU PRODUIT	PEU CONSIDERABLE
CAPACITE DE SENSIBILISATION DU PRODUIT	INCONNU(E)
CANCEROGENICITE DU PRODUIT	LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE CE PRODUIT NE SONT PAS INSCRITS COMME CANCEROGENES PAR LE NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM). ILS NE SONT PAS REGLEMENTES COMME TELS PAR L'OSHA (OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH ADMINISTRATION) ET N'ONT PAS ETE EVALUES PAR LE CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER) NI PAR L'ACGIH (AMERICAN CONFERENCE OF GOVERNMENTAL INDUSTRIAL HYGIENISTS)
TERATOGENESE	AUCUNE INFORMATION N'EST DISPONIBLE ET AUCUN EFFET TERATOGENE NUISIBLE N'EST PRESUME
MUTAGENESE	AUCUNE INFORMATION EST DISPONIBLE AUCUN EFFET MUTAGENE INDESIRABLES SONT ANTICIPER

9. MESURES DE PREVENTION

EXIGENCES DE PROTECTION DES YEUX	AUCUN N'EST REQUIS POUR L'USAGE NORMAL. PORTER DES LUNETTES DE SECURITE
EXIGENCES DE GANTS	HABITUELLEMENT PAS EXIGE
EXIGENCES DE VETEMENTS	HABITUELLEMENT PAS EXIGE
EXIGENCES DE RESPIRATOIRE	HABITUELLEMENT PAS EXIGE
PROCEDURES DE NETTOYAGE FUITE ET DEVERSEMENT	ELOIGNER TOUTE SOURCE D'IGNITION. UTILISER UN MATERIAU ABSORBANT INERTE ET DES OUTILS QUI NE PRODUISENT PAS D'ETINCELLES. EVITER D'INHALER LES VAPEURS. AERER L'ENDROIT. EMPECHER L'ACCES AUX COURS D'EAU.
METHODE D'ELIMINATION	NE PAS PERFORER OU JETER LES CONTENANTS AU FEU, MEME VIDES. ELIMINER CONFORMEMENT A LA REGLEMENTATION LOCALE, PROVINCIALE ET FEDERALE.
MANUTENTION / ENTREPOSAGE	GARDER À L'ECART DES SOURCES DE CHALEUR, ETINCELLES, OU FLAMMES. RANGER DANS UN ENDROIT FRAIS ET BIEN AERE, DONT LA TEMPERATURE D'EXCEDE PAS 50°C.

10. LEGISLATION

REGLEMENTS CANADIENS:

CLASSIFICATION SIMDUT

CNFC SECTION 3.3.5

LCPE (Loi Canadienne sur la Protection
De l'Environnement)

NON RÉGLÉ PAR SIMDUT

NIVEAU 1

TOUTES LES SUBSTANCES DANS CE PRODUIT SONT ENUMÉRÉES SUR
LA LISTE INTÉRIEURE DE SUBSTANCES (LIS)

REGLEMENTS U.S.:

NIVEAU DE HMIS - SANTÉ

NIVEAU DE HMIS - INCENDIE

NIVEAU DE HMIS - REACTIVITÉ

NIVEAU DE HMIS – PROTECTION PERSONALE

NFPA CODE 30B

2 HASARD MOYEN

1 HASARD FAIBLE

0 HASARD MINIMAL

B.

NIVEAU 1

L'INFORMATION DE SARA 313

CE PRODUIT CONTIENT LES SUBSTANCES SUIVANTES SUJET AUX
CONDITIONS DE REPORTAGE DE LA SECTION 313 DU TITRE III DES
AMENDEMENTS DE SUPERFUND ET DE L'ACTE DE REAUTHORIZATION
DE LA PARTIE 372 DE 1986 ET 40 CFR .

CAS # : 52645-53-1 NOMME CHIMIQUE: PERMÉTHRINE

CALIFORNIA PROPOSITION 65:

LE RAPPORT SUIVANT EST FAIT AFIN D'ÊTRE CONFORME À L'EAU
POTABLE SÛRE DE LA CALIFORNIE ET À L'ACTE TOXIQUE D'APPLICATION
DE 1986 :. AVERTISSEMENT : CE PRODUIT NE CONTIENT
INTENTIONNELLEMENT AUCUN PRODUIT CHIMIQUE CONNU DE
L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE POUR CAUSER LE CANCER, LES DÉFAUTS DE
NAISSANCE OU TOUT AUTRE MAL REPRODUCTEUR.

CAS # : NOMMÉ CHIMIQUE :

TSCA (Acte Toxique De Commande De Substances) TOUT LE COMPOSANT DE CE PRODUIT SONT ÉNUMÉRÉS SUR
L'INVENTAIRE DE TSCA. TOUTES LES IMPURETÉS ACTUELLES DANS CE
PRODUIT SONT EXEMPTES DE LA LISTE.

VOC (w/w%)

<40

11. RENSEIGNEMENTS ECOLOGIQUE

ENVIROMENTAL

CE PRODUIT EST POTENTIELLEMENT TOXIQUE POUR PÊCHER LES
OISEAUX ET TOUTE AUTRE FAUNE.

12. INFORMATION DE TRANSPORT

CLASSIFICATION DU T.M.D

BIEN DE CONSOMMATION (AEROSOLS, UN1950, CLASS 2.1).

CLASSIFICATION DU D.O.T.

BIEN DE CONSOMMATION, ORM-D.

13. DATE DE PREPARATION DE FICHE SIGNALÉTIQUE

PRÉPARÉ PAR KUUS INC. (Division de KNOCK DOWN)
No. DE TÉLÉPHONE DE PRÉPARATEUR (416) 298-7724
DATE DE PRÉPARATION **1 Avril, 2015**

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS EST OFFERT UNIQUEMENT COMME UN GUIDE POUR LA MANUTENTION DE CE PRODUIT ET ONT ÉTÉ PRÉPARÉES DE BONNE FOI PAR UN PERSONNEL TECHNIQUE COMPÉTENT. IL N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE TOUT COMPRIS, LES MÉTHODES ET CONDITIONS D'UTILISATION ET DE MANUTENTION PEUVENT IMPLIQUER CONSIDÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES. AUCUNE GARANTIE N'EST DONNÉE OU IMPLICITE ET KUUSPORT MANUFACTURING LIMITED NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES, PERTES, BLESSURES OU DOMMAGES QUI POURRAIENT RÉSULTER DE L'UTILISATION OU DE LA CONFIANCE SUR TOUTES INFORMATIONS CONTENUES ICI.